



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



COMPLEMENT D'ENQUETE 2017 SUR LE DEPLOIEMENT DU CIC EN ACADEMIE

Délai : 8 septembre 2017 inclus

Académie de ...

Date :

Validé par :

Introduction

La performance de la fonction financière doit constituer un vecteur d'appui pour les processus métiers. Ce concept nécessite que chaque acteur, à son niveau, se montre vigilant quant à la régularité des procédures qu'il met en œuvre et à la fiabilité des données budgétaires et comptables qu'il manipule. Le recours au **contrôle interne comptable (CIC)** comme instrument de premier rang au service du pilotage et de la sécurisation des activités d'une organisation est une **condition sine qua non** du bon déploiement de la démarche.

Le cadre collectif du déploiement du CIC en administration centrale et en services déconcentrés a été documenté par la direction des affaires financières *via* la réalisation d'un plan d'action pour la période 2014-2016, la diffusion d'une « feuille de route académique » datée du 26 octobre 2015 et la mise à disposition des outils de CIC ministériels, en particulier les référentiels de contrôle interne comptable.

Dans le cadre de la trajectoire collective définie pour les services déconcentrés, chaque académie a pour objectif de mettre en place des « activités de maîtrise de risque » (AMR) et d'en assurer la traçabilité au sein de son organisation.

1. Focus sur le pilotage de la démarche

Les instances de gouvernance et de pilotage sont des éléments clés de tout dispositif de contrôle interne – et en l'occurrence du CIC – et doivent garantir la pérennisation des acquis.

Pour l'académie de XXX, la démarche de CIC est structurée autour des instances suivantes :

	Composition	Objectifs	Dates de réunion
Comité de pilotage (COPIL)	X X X X X X		
Eléments de traçabilité (<i>compte rendus, format, modalités de diffusion, archivage...</i>)			
Autres éléments d'appréciation			

2. Focus sur la gestion des habilitations à CHORUS

Dans le cadre de la gestion locale des utilisateurs, généralisée en 2017 (sauf exceptions connues), les académies se sont engagées à mettre en œuvre le protocole national de gestion (Cf. note du 9 décembre 2014 sur la gestion locale des habilitations à Chorus) :

	Oui	Non	Commentaires
Par la présente, le secrétaire général ou son représentant atteste du respect des conditions suivantes :			
- le protocole local est mis en œuvre ;			
- des agents en charge de la gestion locale des habilitations sont désignés ;			
- le nombre de licences de l'académie n'a pas augmenté ;			
- les délégations de signature sont à jour.			

3. Focus sur les bourses de l'enseignement scolaire

Depuis la rénovation du RCIC en 2015, deux AMR prévoient la mise en œuvre de **revue-qualité** pour la gestion des dossiers de bourses. Consécutivement à un audit interne dédié à ce processus, des propositions méthodologiques ont été détaillées afin d'accompagner les académies qui n'avaient pas encore mis en œuvre ces AMR (Cf. courrier du 17 mars 2015). Par ailleurs, l'annexe 1b du RCIC a été mis à jour en novembre 2016

Une première analyse a été réalisée dans le cadre du reporting annuel 2015. Dans le cadre du suivi des recommandations de l'audit, une deuxième analyse sera réalisée en 2017 à partir des réponses ci-dessous :

	Nombre de dossiers analysés	Taux de dossiers en anomalie (au - 1 une erreur)	Nombre d'erreurs	Commentaires
SCO009 – Exactitude, exhaustivité de la saisie des dossiers en établissement Pour les bourses des collèges publics, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers saisis sur un échantillon de dossiers acceptés				
SCO010 – Réalisation d'une revue de la qualité des dossiers en services académiques Pour les bourses des collèges privés, et des lycées publics et privés, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers				

Les commentaires détaillés (méthodes employées, analyse des constats, suite données à l'analyse) sont à documenter dans G2P.

